

BRETTEVILLE SUR ODON
 Arrondissement de CAEN
 Canton de Caen I
 Département du Calvados

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : L'an DEUX MIL VINGT QUATRE
 Le 26 octobre 2024 Le 4 novembre 2024 à 18H30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrick LECAPLAIN, Maire,

Date d'affichage :
 Le 8 novembre 2024

Etaient présents :

Monsieur Patrick LECAPLAIN, Maire,
 Mesdames : ASSELINE, BARNAUD, COLLET, DAUSSE, HOCHET,
 LEFEVRE, RAINE, SANNIER, VIDEAU.

En exercice : 27

Messieurs : BOUFFARD, BRUNEAU, DUTHILLEUL, FAUDOT,
 LEBOURGEOIS, LE MASSON, LESUEUR, MORTREUX,
 SAINT-MARTIN, SIMON.

Présents : 20

Votants : 27

Absents :

Madame	DORÉ	(excusée pouvoir à J.M LESUEUR)
Madame	FERY	(excusée pouvoir à M.VIDEAU)
Madame	LOUBET	(excusée pouvoir à S.BOUFFARD)
Madame	MAJDOUBI	(excusée pouvoir à J.LEBOURGEOIS)
Monsieur	DEGUSSEAU	(excusé pouvoir à O.SAINT-MARTIN)
Monsieur	MORAND	(excusé pouvoir à L.COLLET)
Monsieur	RICHET	(excusé pouvoir à P.MORTREUX)

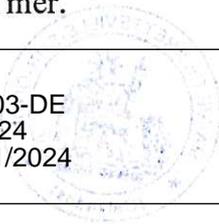
Maud VIDEAU est désignée secrétaire de séance

OBJET : FINANCES – CONVENTION POUR LA RÉALISATION D'AUDITS ÉNERGETIQUES SUR LE PARC BATI PUBLIC AVEC LA COMMUNAUTÉ URBAINE CAEN LA MER

Olivier SAINT-MARTIN, Maire Adjoint chargé des travaux, voirie et bâtiments informe que dans le cadre de ses compétences « soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie » et « contribution à la transition énergétique », la Communauté Urbaine Caen la mer accompagne ses communes membres dans leur politique de réduction des consommations d'énergie. Elle assure la maîtrise d'ouvrage des audits énergétiques et des simulations thermiques demandés par les communes qui adhèrent au service commun pour l'efficacité énergétique des bâtiments publics.

L'objectif de ces études est d'obtenir un programme et un estimatif des travaux à réaliser pour atteindre un niveau de performance thermique élevé contribuant à l'efficacité énergétique du parc bâti public sur le territoire de Caen la mer.

Accusé de réception en préfecture 014-211401013-20241104-20240603-DE Date de télétransmission : 12/11/2024 Date de réception préfecture : 12/11/2024



.../...

.../...

Les audits énergétiques ont deux objectifs :

- Déterminer l'ambition énergétique en ayant tous les éléments nécessaires à la prise de décision ;
- Favoriser l'accès à des financements pour les travaux. En effet, les partenaires institutionnels exigent un audit énergétique préalable pour toute participation financière.

Ces audits sont réalisés au travers d'un marché à bon de commande passé par Caen la mer.

Ainsi, dans le cadre des différents projets de la commune, ces études permettront de déterminer le bon choix en termes de performance énergétique et le cas échéant de déposer des demandes de financement.

Pour cela, il convient de signer une convention avec la Communauté Urbaine afin de définir les modalités de réalisation et de financement de ces audits énergétiques.

Au niveau financier, Caen la mer avance le coût des prestations, perçoit la ou les subventions et facture le reste à charge à la commune.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le projet de convention de financement pour la réalisation d'audits énergétiques sur le parc bâti public ;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la commune de réaliser des audits énergétiques sur son patrimoine bâti ;

CONSIDÉRANT que la Communauté Urbaine Caen la mer peut, dans le cadre de ses compétences, assurer pour le compte de ses communes membres, la maîtrise d'ouvrage de tels audits ;

CONSIDÉRANT que les audits énergétiques peuvent bénéficier de financements ;

Où cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- ✚ **APPROUVE** les termes de la convention pour la réalisation d'audits énergétiques.
- ✚ **AUTORISE** le Maire à signer cette convention ainsi que tout document permettant la bonne exécution de cette délibération.

Adopté à l'unanimité

Date de publication : le **8 novembre 2024**

Certifié exact,

Pour extrait conforme,

En Mairie, **8 novembre 2024**

Le Maire :

Accusé de réception en préfecture
014-211401013-20241104-20240603-DE
Date de télétransmission : 12/11/2024
Date de réception préfecture : 12/11/2024



Patrick LECAPLAIN